

LES CADRES DE L'ÉTAT alliés du prolétariat ou chiens de garde du capital ?

Jacques VERMONT

A la faveur de la compromission historique du « Programme commun de la gauche », la propagande du P.C.»F. s'est orientée, encore plus nettement vers la conquête de couches sociales non-prolétariennes, petites et moyennes bourgeoises. Une fraction de plus en plus large du prolétariat prenant conscience de la trahison du vieux parti révisionniste et manifestant son dégoût pour les pratiques social-démocrates du vieux parti dégénéré, celui-ci, par une évolution irréversible, cherche naturellement à gagner en audience au sein de la bourgeoisie, parfois même de la haute bourgeoisie non-capitaliste.

Une clientèle privilégiée de ce racolage éhonté est constituée par les cadres de tous niveaux et de toutes fonctions, y compris les cadres supérieurs et hauts fonctionnaires qui savent bien que l'évolution des pays où la dictature du prolétariat a été trahie par le parti ex-prolétarien lui-même (Union soviétique notamment) réserve une situation et un rôle privilégiés à cette couche habile de cadres et dirigeants parasites au mode de vie et à idéologie bourgeois.

L'organisation révisionniste assimile *théoriquement* tous les salariés aux exploités, tous les travailleurs aux prolétaires, et confond volontairement les notions de « capitaliste » et de « bourgeois ».

Ainsi, il est possible au P.C.F. de dire que les grands commis de l'Etat bourgeois, étant salariés, sont eux aussi exploités par les monopoles, et que les intérêts des « masses travailleuses » (où est le prolétariat ?) sont opposés seulement à ceux des monopoles capitalistes (où est la bourgeoisie ?). Même son de cloche à la C.G.T. :

« Quelle aubaine pour ceux qui soutiennent la thèse que les intérêts des cadres n'ont rien à voir avec ceux des autres catégories de travailleurs, que d'affirmer aujourd'hui que le pouvoir d'achat des cadres augmente plus vite que celui des ouvriers [...] Cela tend à créer des antagonismes entre les différentes catégories de salariés. » (« Options », revue mensuelle des cadres C.G.T., février 1966.)

Les marxistes-léninistes n'ont jamais fait leur, bien entendu, la revendication gauchiste, non scientifique, de l'uniformité des salaires, de l'égalitarisme pseudo-révolutionnaire. Avec Marx, ils savent que :

« ... ce que l'ouvrier vend, ce n'est pas directement son *travail*, mais sa *force de travail* dont il cède au capitaliste la disposition momentanée [...] Les frais de production de forces de travail de qualités différentes diffèrent exactement de la même façon que les valeurs des forces de travail employées dans les diverses industries. La revendication de l'égalité des *salaires* repose par conséquent sur

une erreur, sur un désir *insensé* qui ne sera jamais satisfait [...] Comme les différentes forces de travail ont des valeurs différentes, c'est-à-dire nécessitent pour leur production des quantités de travail différentes, elles *doivent* nécessairement avoir des prix différents sur le marché du travail. » (« Salaire, prix et profit », titre VII.)

Mais entre l'écart de 1 à 3 qui existe légitimement en Chine et en Albanie et l'écart de 1 à 10 ou même beaucoup plus qui caractérise l'éventail des salaires dans les pays capitalistes, il y a toute la différence qui sépare la juste rémunération d'une qualification supérieure du prix souvent confortable d'une complicité et d'une servilité indispensables à la survie d'un régime aux abois !

Certes, les inégalités sociales, *fondamentalement* et ainsi que l'enseigne le matérialisme dialectique, s'aggravent, en régime capitaliste, *entre les profits et les salaires*. Mais elles s'aggravent aussi entre hauts salaires et bas salaires. De 1956 à 1964, par exemple, les salaires nominaux moyens des ouvriers ont été multipliés par 1,89 alors que les salaires nominaux des cadres ont été multipliés par 2,10. (C'est la conséquence des augmentations de salaire en pourcentage, notamment, système auquel tiennent tant les petits chefs qui dirigent à l'heure actuelle la C.G.T.)

Nous ne confondons pas, comme les révisionnistes, tous les cadres dans une même définition homogène. Notre attitude, l'attitude des ouvriers et de tous les exploités à l'égard de chaque cadre se fonde tant sur la *fonction sociale* de l'intéressé (un chef du personnel ne joue pas le même rôle qu'un ingénieur de bureau d'études) que sur son *attitude politique* (l'arbin zélé du patron capitaliste ou sympathisant actif de la cause prolétarienne).

Mais justement, dissimuler ou se dissimuler le phénomène objectif qui fait de nombreux cadres des parasites consentants et dévoués du capitalisme, c'est dévoyer l'action révolutionnaire. Car ce phénomène recouvre très précisément l'alliance des capitalistes des monopoles avec les couches non-capitalistes de la bourgeoisie et de la haute bourgeoisie.

INGÉNIEURS,
TECHNICIENS,
CADRES,
AGENTS DE
MAITRISE
LE PARTI
COMMUNISTE
FRANÇAIS
S'ADRESSE
A VOUS

l'Humanité

le quotidien
qui exprime les aspirations
des ingénieurs,
des techniciens,
des cadres

lisez-le régulièrement

Couverture et verso d'une plaquette de propagande distribuée par le Parti révisionniste pendant la dernière campagne électorale.

Les salaires des cadres supérieurs

Si nous prenons l'exemple des *salaires des cadres supérieurs* de l'administration, les fondements de cette alliance nous apparaissent avec beaucoup de clarté. Ainsi dans la fonction publique, en France, la grille officielle des salaires va de l'indice 120 à l'indice 775. Mais en réalité tous les hauts fonctionnaires, soit environ 4 000 personnes (préfets, sous-préfets, hauts magistrats, administrateurs civils, responsables de l'armée et de la police, inspecteurs des finances, trésoriers-payeurs généraux, inspecteurs d'académie, professeurs de faculté, ingénieurs en chef des ponts-et-chaus-

comment un Premier ministre arrive à ne pas payer d'impôt...), ce raisonnement est fallacieux pour deux raisons :

— La première, c'est que le mécanisme de l'impôt capitaliste favorise les « gosses de riches », qui permettent à leurs fortunés parents de soustraire à l'impôt beaucoup plus que ce que les enfants d'ouvriers ou d'employés ne permettent à leur famille de le faire. Ainsi, pour deux familles ayant chacune trois enfants et des revenus annuels respectifs de 12 000 F et de 36 000 F (soit trois fois plus), l'Etat bourgeois favorisera encore une fois la seconde : du fait de ses enfants, elle paiera 2 501 F de moins alors que la famille modeste ne paiera que 743 F de moins !

	Montant de l'impôt		économie d'impôt
	sans enfant	avec 3 enfants	
12 000 F	807 F	64 F	743 F
36 000 F	6 498 F	3 997 F	2 501 F

sées, inspecteurs généraux, etc.) sont, au moins pour la partie essentielle de leur carrière, classés à un niveau supérieur hors échelle (échelle lettres A à G) (1). De sorte que *le rapport réel des salaires est de 1 à 13* :

— indice 120 : 734 F par mois ;

— échelle lettre G : 9 537 F par mois (oui, vous lisez bien : près d'un million par mois). Comme on le voit, la « fierté de servir » dont parlait Pompidou à ses laquais-en-chef le 1^{er} janvier a pour se nourrir autre chose que la « grandeur d'âme » !

Les organisations réactionnaires de cadres (l'U.G.I.C. - C.G.T. aussi bien que la C.G.C.) voudraient nous apitoyer sur le sort des cadres supérieurs qui, du fait de la progressivité de l'impôt, verraient leur revenu réel considérablement amputé. C'est vrai apparemment. Mais outre qu'une bonne partie des revenus de ces bourgeois doit trouver à se mettre à l'ombre discrètement (voir

— La seconde, de beaucoup la plus importante, c'est que lorsqu'on voit les *salaires* des cadres supérieurs on ne voit qu'une partie — essentielle, certes, mais une partie — de ce qui fait leur *niveau de vie* et leur mode de vie. Un prolétaire n'a que son salaire de misère pour vivre, avec en plus la fatigue, les trajets pour aller au travail, les soucis, le chômage, les démarches incessantes. Pour les cadres supérieurs, rien de tout cela. Mais à la place, ce dont on ne parle jamais et qui est loin d'être négligeable, qui fait *plus que compenser ce que l'impôt a repris* : tous les avantages matériels annexes.

Avantages matériels annexés

D'abord, tous les hauts fonctionnaires ont un logement de fonction, généralement luxueux, qui ne leur coûte absolument rien. Souvent même, ils sont chauffés et éclairés à l'œil, c'est-à-dire aux frais du peuple.

Ensuite, ils bénéficient de nombreuses facilités matérielles dont le coût ne peut être chiffré mais dont les avantages sont évidents : voiture particulière de l'administration — parfois avec chauffeur —, téléphone gratuit, équipement mobilier et ménager dans certains cas fourni par l'Etat, etc. Sait-on qu'il existe même, dans les préfectures, un magasin qui permet à ces messieurs-dames de s'approvisionner facilement sans avoir à se mêler à la piétaille ?...

Enfin, et surtout, n'apparaissent jamais dans les salaires officiels les nombreuses primes et indemnités réservées aux cadres administratifs supérieurs ou incomparablement plus élevées pour eux que pour leurs employés :

— Indemnités forfaitaires :

● 7 500 F par an pour un secrétaire général d'académie, alors qu'une dactylo reçoit au mieux une prime de 600 F par an ;

● de nombreux administrateurs civils ont reçu il y a quelques mois, à titre de « rappel pour travaux supplémentaires », une somme de près d'un million d'anciens francs.

— Honoraires pour conférences diverses, cours grassement payés, consultations techniques au titre des « compétences », droits d'auteur pour la publication d'ouvrages divers...

— Pourcentage automatique sur les bons du Trésor ou les souscriptions d'emprunt pour les trésoriers-payeurs généraux, « salaires » fabuleux des conservateurs des hypothèques, pourcentage des directeurs et des receveurs des P.T.T. sur le paiement de la distribution des imprimés (ils ne font rien et gagnent plus que tous les préposés qui ont fait le travail), caisses noires de certaines administrations des Finances, etc.

— Véritable impôt sur les communes, donc sur les contribuables, pour les cadres supérieurs des ponts-et-chaussées : le « Fonds commun ». Il s'agit d'une répartition entre ingénieurs d'honoraires perçus pour responsabilités diverses assumées à la demande des collectivités. L'U.G.I.C. - C.G.T. écrit publiquement à ce sujet (« Options », n° 6, 1966) :

« En règle générale, l'effet du Fonds commun et de la plupart des autres accessoires décroît, en comparaison avec le traitement, à mesure que l'on

descend les échelons de la hiérarchie. »

Qu'en termes délicats ces choses-là sont dites ! La vérité, que tous les travailleurs des « Ponts » connaissent bien, c'est que le « Fonds commun » procure aux chefs des suppléments de traitement allant de 30 % à 100 %. Imaginez ce que cela représente pour un ingénieur en chef classé à l'échelle lettre C (traitement mensuel ordinaire de 7 200 F)...

Et l'on voudrait nous faire admettre que ces gens-là, du fait qu'ils sont salariés, ont des intérêts communs avec ceux des propriétaires et de tous les autres exploités de notre pays ? En réalité, ils sont le support vivant de la bureaucratie, de l'appareil administratif, pilier essentiel du pouvoir capitaliste dont nous savons et proclamons qu'il doit être non réutilisé, mais *détruit* par la révolution prolétarienne.

Bien sûr, tous les cadres administratifs ne sont pas, loin de là, ces parasites vautrés dans le luxe, misérables chiens de garde du Capital. Mais les cadres, qui peu ou prou ont tous des conditions de vie plus favorables que les prolétaires et sont sollicités de façon insidieuse ou avouée par le pouvoir bourgeois pour maintenir la domination politique, économique et *idéologique* du capitalisme, doivent choisir leur camp. Dans la lutte classe contre classe, il ne peut pas y avoir d'observateurs, de centristes qui, en fin de compte, sont les complices des exploités.

Alliance des prolétaires et des cadres ? Oui ! mais sur les positions du prolétariat : pas de compromis idéologique à la « gôche-uniste » entre l'idéologie bourgeoise et l'idéologie prolétarienne. Et alliance sous la direction du prolétariat et de son avant-garde de classe, le parti marxiste-léniniste ; c'est cette hégémonie que n'admettront jamais les sociaux-démocrates, les trotskystes, les « progressistes » petits-bourgeois qui flatte si bien la presse bourgeoise libérale.

L'émancipation du prolétariat sera l'œuvre des prolétaires eux-mêmes.

(1) Il est bon de savoir, à ce sujet, que l'indemnité parlementaire versée aux députés et sénateurs est égale à la moyenne du traitement le plus bas et du traitement le plus élevé de cette catégorie « hors échelle », soit environ 7 500 francs. S'ajoute à cette somme une « indemnité de fonction » égale au quart de la première, soit au total 9 400 francs par mois non soumis à l'impôt.